

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REGULARISATION

DECRET N° 2016- 565 du 14 septembre 2016

chargeant **Monsieur Joseph DJOGBENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, de l'intérim de **Monsieur Aurélien A. AGBENONCI**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour la période du **05 au 12 septembre 2016**.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant la durée de l'absence de **Monsieur Aurélien A. AGBENONCI**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, son intérim sera assuré, du 05 au 12 septembre 2016, par **Monsieur Joseph DJOGBENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 14 septembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTERES : 21 SGG 4 JORB 1.-